

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 3 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24/02/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 25/02/2023.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GODREAU Bruno à Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann

Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : M. DE MALHERBE Raymond

2023/021 – PETR - Matériel culturel du Pays Vallée du Loir - Convention

Vu la lettre en date du 23 janvier 2023 du Pays Vallée du Loir et le projet de convention concernant les nouvelles modalités de prêt de matériel à partir du 1er janvier 2023 à savoir :

- les accords de prêts ne seront effectués qu'entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vallée du Loir et une commune (pour elle-même ou une de ses associations) ;
- la Commune se portera garante de la bonne utilisation du matériel et en sera responsable (en cas de problème, la Commune fera fonctionner sa propre assurance pour restituer le matériel en parfait état de fonctionnement) ;
- les cotisations en vigueur pour une année sont les suivantes :
 - 400 € pour un prêt
 - 500 € pour deux prêts dans l'année
 - 600 € pour trois prêts dans l'année (etc. 100 € supplémentaires pour chaque prêt).

Vu la décision de bureau du PETR Vallée du Loir en date du 30 novembre 2022 validant les nouvelles modalités et nouveaux tarifs pour le prêt de matériel culturel,

Vu le projet de convention de prêt de matériel du PETR Vallée du Loir,

Vu la demande de location du matériel culturel appartenant au PETR Vallée du Loir formulée par l'association Mnambule, pour l'organisation de leur manifestation culturelle fixée le 6 mai 2023,

Vu l'acceptation de l'Association Mnambule de rembourser à la Commune la cotisation afférente aux prêts de matériels du PETR au cours de l'année 2023,

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter de conclure à titre exceptionnel avec le PETR Vallée du Loir une convention pour le prêt de leur matériel culturel pour l'année 2023 uniquement et d'accepter notamment les conditions de cotisations ;

- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention correspondante pour l'année 2023 ;

- d'autoriser le prêt du matériel à l'Association Mnambule, dont le siège social est à Marçon, "la Perraudière" en contrepartie du remboursement de la cotisation calculée en fonction du nombre de prêts au cours de l'année 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 10/03/2023

Le Maire

Monique TROTIN



Secrétaire de séance

M. DE MALHERBE Raymond

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Raymond de Malherbe", is written over the printed name of the secretary. A horizontal line is drawn below the signature.